



BTSA GESTION FORESTIÈRE

DÉBOUCHÉS

- Technicien dans des organismes et entreprises de gestion privés ou publics (O.N.F., experts, coopératives forestières, ...)
- Technicien dans les organismes de développement (CRPF, chambre d'agriculture...)
- Technicien dans l'administration forestière, les organismes de recherche
- Technicien pour le compte d'un groupement forestier, d'un propriétaire, d'une collectivité
- Enseignement
- Possibilité de poursuite d'étude : BTSA technico-commercial, licence et master

PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est accessible par la voie de la formation professionnelle continue aux candidats engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi.

Avant l'entrée en formation :

- Les candidats doivent justifier d'au moins deux années d'activité professionnelle à temps plein ou son équivalent
- Les candidats n'ayant pas ces deux années d'activité professionnelle peuvent être admis à suivre la formation à condition d'être titulaire d'un diplôme d'état d'enseignement général, technologique ou professionnel de niveau 4 (baccalauréat ou autre).

Les dossiers d'inscription sont acceptés toute l'année.
L'admission est prononcée à la suite de l'étude du dossier de candidature et d'un entretien individuel qui permettent d'évaluer les capacités, la motivation et le projet professionnel du candidat.

CONDITIONS MATÉRIELLES

Selon la situation du candidat (demandeur d'emploi, salarié, intérimaire, travailleur non salarié...)

- La rémunération au titre de la formation professionnelle est possible (Etat, Conseil Régional, Pôle Emploi, Fongécif...) selon la réglementation en vigueur
- Le coût de la formation peut être pris en charge en partie ou totalité par les organismes concernés selon la réglementation en vigueur
- Une partie des frais de transport, de repas et d'hébergement peut également être prise en charge par les organismes concernés selon la réglementation en vigueur

ORGANISATION ET DURÉE DE LA FORMATION

Durée de la formation

- Au total : 10 mois de fin août à juin
- Au centre de formation : 1350 heures réparties sur 36 semaines
- En entreprise : 210 heures réparties sur 6 semaines par périodes de 1 ou 2 semaines

Les taux de placement sont bons. Les stagiaires peuvent faire valoir des arguments en matière d'expérience professionnelle.



Les candidats ayant un passé professionnel dans la filière forêt-bois ou de bonnes connaissances forestières sont un public prioritaire de la formation.

La formation est également ouverte à des personnes en reconversion motivées par la gestion forestière.



La restauration et l'hébergement sont possibles au centre.

Possibilité de parcours de formation individualisée après évaluation des acquis professionnels et scolaires.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation est organisée en modules et comprend :

→ **Des modules communs à tous les BSTA**

- Accompagnement du projet personnel et professionnel
- Sciences économiques et sociales : économie générale et droit du travail
- Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
- Langue vivante : anglais ou allemand
- Education physique et sportive
- Traitement de données : mathématiques appliquées
- Informatique

→ **Des modules spécifiques à la gestion forestière**

- Diagnostic forestier : pédologie, climatologie, topographie, botanique forestière, biologie végétale, description de peuplements, dendrométrie, inventaire et analyse de données
- Politique forestière, acteurs et territoires : économie, réglementation et organisations forestières
- Gestion forestière : écologie forestière, traitements sylvicoles, itinéraires techniques et interventions sylvicoles
- Mobilisation et valorisation des bois : mise en marché des bois, chantiers d'exploitation, suivi technico-économique des chantiers
- Planification forestière : documents de planification, projet tutoré
- Modules d'initiative locale : pathologie forestière, suivi d'un produit bois
- Activités pluridisciplinaires : visites d'entreprises et de chantiers, projets divers, voyage d'étude...

→ **De la formation en milieu professionnel**

- Les périodes en organisme forestier permettent de développer des compétences dans un contexte professionnel. Elles donnent lieu à un rapport écrit évalué en épreuve terminale.

ÉVALUATION / VALIDATION

Brevet de Technicien Supérieur Agricole : BTS « Gestion Forestière », diplôme national de niveau 3 délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Le diplôme est obtenu :

- d'une part en contrôle continu en cours de formation (CCF) et sous contrôle d'un jury
- d'autre part, par une évaluation terminale constituée de 3 épreuves :
 - expression française et culture socio-économique
 - techniques forestières
 - rapport de stage

Les périodes dans une entreprise du secteur permettent au stagiaire d'acquérir un bon niveau de pratique professionnelle.

Cette expérience peut faciliter l'insertion dans la filière.



L'évaluation terminale se déroule dans un centre d'examen autre que le centre de formation.



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

CFPPA de CHATEAUFARINE
10, rue François Villon
BP 65809 - 25058 BESANCON CEDEX 05
Tél : 03 81 41 96 40 - Fax : 03 81 41 96 50
chateaufarine.educagri.fr
formations-metiers.com



Franche-Comté
Conseil régional

